

PROCÈS – VERBAL
de l'assemblée des délégués de l'AESC
du 26 mai 2021, à Lentigny

Présidence : M. Martin Moosmann

Membres du comité :

M. Marius Achermann	Avry
M. Gabriel Litzistorf	Belfaux
Mme Chantal Angéloz	Corminboeuf
M. Daniel Aeschlimann	Courtepin
M. Marcel Tortorella	Givisiez
M Beat Meuwly	Gurmels
M. Thomas Chappuis, vice-président	La Brillaz
M. Jean-Yves Garreau	Misery-Courtion
M. Pierre Bovet	Prez

Membres du comité :
(anciens)

Mme Aleksandra Bjedov	Prez
M. Manfred Bärswyl	Gurmels

Exploitants :

M. Jean-Marc Kolly
M. Pascal Lottaz

Secrétaire :

Mme Chantal Sottas

MICARNA :

M. Pierre-André Imhof

Voix représentées :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry		
Belfaux	M. Vincent Schickel	3
Corminboeuf		
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Eric Mennel	3
Gurmels	M. Christian Schneuwly	2
La Brillaz	M. Yvan Jordan M. Alexandre Krattinger	2
La Sonnaz		
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez	M. Michaël Chatagny	2
Communes présentes 07 / 10	Total des voix représentées	19 / 26

Scrutateurs nommés :

M. Alexandre Ratzé et M. Michaël Chatagny

Excusés:

M. Norbert Wicht, SEGC Ingénieurs
M. Olivier Pompini, SEn
M. Lionel Jordan, délégué commune de La Sonnaz
M. Christian Hofmann, délégué commune d'Avry
M. Damiano Lepori, commune de Givisiez
M. Christian Vorlet, délégué commune de Corminboeuf

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue aux délégués à cette assemblée des délégués constitutive de l'AESC.

Dispositions COVID : **M. le Président** remercie toutes les personnes qui se sont inscrites à cette assemblée ; néanmoins nous vous prions de bien vouloir compléter le feuillet figurant sur vos chaises. Toute personne qui présenterait des symptômes du virus doit quitter la salle. A la fin de l'assemblée, merci de quitter la salle sans vous regrouper. Malheureusement, aucun apéritif ne peut être prévu.

M. le Président remercie la commune de La Brillaz pour la mise à disposition des infrastructures.

Il salue de manière particulière les exploitants présents MM. Jean-Marc Kolly et Pascal Lottaz, Mme Chantal Sottas, secrétaire-caissière ainsi que M. Pierre-André Imhof, représentant de Micarna.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après approbation, définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé. Lors de votre intervention, nous vous prions de bien vouloir mentionner votre nom ainsi que la commune que vous représentez en vue également de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président nomme les scrutateurs suivants : M. Alexandre Ratzé et M. Michaël Chatagny. 19 voix présentes sur 26. Il précise que selon les nouveaux statuts, un seul délégué peut représenter toutes les voix de la commune, il n'y a plus besoin de désigner plusieurs délégués.

M. le Président excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 18 du 7 mai 2021 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 28.04.2021.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 31 mars 2021

Le procès-verbal du 31 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Election pour la nouvelle législature 2021-2026 :

3.1 Président du comité et de l'assemblée

M. le Président passe la parole à M. Thomas Chappuis, vice-président.

M. Thomas Chappuis propose la candidature de M. Martin Moosmann, comme président. Il mentionne que M. Moosmann est au comité de l'AESC depuis de nombreuses années et qu'il en assume la présidence depuis 2020.

M. Martin Moosmann est élu comme président du comité et de l'assemblée des délégués de l'AESC pour la législature 2021-2026, à l'unanimité des membres présents avec les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président remercie l'assemblée de leur confiance et espère amener le projet AESC2040 à son aboutissement.

3.2 Vice-président du comité et de l'assemblée

En raison du départ de M. Hubert Lauper comme président de l'AESC, M. Moosmann est passé de la vice-présidence à la présidence et, dès cette date, M. Chappuis assume le poste de vice-président. Le comité de l'AESC vous propose d'élire M. Thomas Chappuis comme vice-président de l'AESC. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Thomas Chappuis est élu comme vice-président du comité et de l'assemblée des délégués de l'AESC pour la législature 2021-2026, à l'unanimité des membres présents avec les applaudissements de l'assemblée.

3.3 Secrétaire de l'assemblée des délégués

M. le Président précise qu'il n'y a pas lieu d'élire Mme Sottas comme secrétaire du comité, elle a déjà été élue par le comité

Mme. Chantal Sottas gère le secrétariat et les finances depuis plusieurs années à notre entière satisfaction. Le comité vous propose de réélire Mme. Sottas

Mme Chantal Sottas est élue comme secrétaire de l'assemblée des délégués de l'AESC pour la législature 2021-2026, à l'unanimité des membres présents avec les applaudissements de l'assemblée.

4. Election pour la nouvelle législature 2021-2026 des membres du comité de direction

Chaque commune membre de l'AESC est représentée au comité. Les communes nous ont fait parvenir leurs propositions comme présenté :

M. Marius Achermann	Avry
M. Gabriel Litzistorf	Belfaux
Mme Chantal Angéloz	Corminboeuf
M. Daniel Aeschlimann	Courtepin
M. Marcel Tortorella	Givisiez
M Beat Meuwly	Gurmels
M. Thomas Chappuis, vice-président	La Brillaz
M. Denis Schwab	La Sonnaz
M. Jean-Yves Garreau	Misery-Courtion
M. Pierre Bovet	Prez

Les membres du comité de direction sont élus pour la législature 2021-2026, à l'unanimité par acclamations.

5. Election de 3 membres pour la commission financière

Comme vous le savez, avec la nouvelle loi sur les finances et l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 au 1^{er} janvier 2022 et également comme mentionné dans nos statuts, nous devons mettre en place une commission financière.

La commission financière sera impliquée pour le crédit d'investissement d'AESC2040.

Suite à la demande aux communes membres, celles-ci ont proposé les personnes suivantes :

M. Martino Lepori, commune de Givisiez
M. Christian Vorlet, commune de Corminboeuf
M. Mario Wüthrich, commune de Courtepin

Il n'y a pas d'autres propositions, les candidats sont élus par acclamations. **M. le Président** les félicite d'ores et déjà pour leur engagement.

6. Divers

- **Nouveau exploitant chef dès le 1.6.2021**

Comme il avait été décidé en 2020 et après discussion avec les collaborateurs, M. Pascal Lottaz est maintenant en mesure d'assumer le poste comme exploitant chef de la STEP de Pensier et il prend officiellement ses fonctions le 1^{er} juin 2021. **M. le Président** adresse toutes ses félicitations à Pascal ainsi que ses remerciements à Jean-Marc pour avoir assumé temporairement ce poste. Il souhaite plein succès à M. Pascal Lottaz pour le futur. M. Pascal Lottaz est applaudi par l'assemblée.

- **Remerciements**

Deux membres du comité ont terminé leur mandat au sein du comité de l'AESC. **M. le Président** remercie **Mme. Aleksandra Bjedov**, représentante de la commune de Prez pour la très bonne collaboration et lui souhaite plein de succès au sein du législatif de sa commune. Il remercie également **M. Manfred Baeriswyl**, représentant de la commune de Cormondes pour sa très bonne collaboration et lui souhaite tout de bon pour le futur. Des cadeaux leur sont remis et l'assemblée des délégués les remercie par applaudissements.

- **Prochain comité le 9 juin 2021 à 17h00 à Lentigny**

La convocation vous parviendra entre le 26 et le 27 mai dont le sujet principal sera le vote du crédit d'investissement ainsi que l'approbation du projet. **M. le Président** s'excuse d'ores et déjà pour cette séance étant retenu ailleurs.

M. Yvan Jordan, commune de La Brillaz, demande si le crédit d'investissement devra être également être voté par les communes ?

M. le Président explique que le 29 juin aura lieu l'assemblée des délégués et ce sont les délégués qui devront, nous l'espérons, approuver le projet et le crédit d'investissement. Ce crédit sera soumis au référendum obligatoire pour toutes les communes membres le 26 septembre 2021 et il devra y avoir double majorité, soit la majorité des communes ainsi que des voix. Des séances de présentation pour tous les citoyens seront organisées, soit 3 dates et 3 lieux : Lentigny, Belfaux et Courtepin. Un tout-ménage d'information sera distribué dans les communes.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant ses collègues de l'ancien comité ainsi que la collaboratrice et les collaborateurs de la Step. Il souhaite à tous une bonne rentrée et précise, à nouveau, que malheureusement il n'y a pas de verre de l'amitié à l'issue de cette assemblée.

L'assemblée est close à 17h40

Le Président :

Martin Moosmann

La Secrétaire :

Chantal Sottas